

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 mai 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 15 mai 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 14 mai 2000, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd al-Sahaf, vous adresse au sujet de la poursuite de l'agression américano-britannique contre l'Iraq. Le Ministre appelle l'attention sur le fait que, entre le 29 avril et le 7 mai 2000, des avions américains et britanniques ont effectué 200 sorties au-dessus de l'Iraq et bombardé des installations civiles, faisant trois blessés, et vous prie d'intervenir pour qu'il soit mis un terme à ces actes d'agression.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Saeed H. **Hasan**

Annexe à des lettres identiques datées du 15 mai 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 29 avril et le 7 mai 2000, des avions militaires américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 200 sorties, dont 84 à partir de l'Arabie saoudite, 62 à partir du Koweït et 54 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

1. Région nord : 54 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 30 avril 2000, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 14 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tal Afar, Mossoul et Ayn Zala. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 heures.

b) Le 2 mai 2000, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 24 sorties et survolé les régions de Dohouk, Zakho, Ayn Zala, Amadiya, Mossoul, Aqra, Tal Afar, le nord d'Irbil et Sinjar. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 35.

c) Le 3 mai 2000, à 12 h 15, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 16 sorties, survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Tal Afar, Mossoul et Ayn Zala et bombardé des zones prestataires de services dans la ville de Mossoul, faisant trois blessés. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 45.

2. Région sud : 146 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 30 avril 2000, à 16 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 10 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Salmane, Nassiriya, Bassorah, Imara, Joulayba et Bassiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 17 heures.

b) Le 1er mai 2000, à 18 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 18 sorties à partir de l'Arabie saoudite et quatre autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Noukhayb, Lassaf, Joulayba et Bassiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 18 h 50.

c) Le 2 mai 2000, à 14 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 10 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 18 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Lassaf, Joulayba, Achbija, Taqtaqana, Chanafiya, Qorna, Artawi, Bassorah, Imara, Qal'at Saleh, Chatra, Ali al-Gharbi et Qal'at Sokkar. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 h 10.

d) Le 3 mai 2000, à 11 h 55, des avions américains et britanniques (F-15, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 16 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 10 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Lassaf, Imara, Bassorah, Salmane, Hay et Joulayba. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 50.

e) Le 6 mai 2000, à 11 h 25, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 10 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Lassaf, Bassorah, Salmane, Bassiya, Achbija, Chanafiya, Qal'at Sokkar, Qorna, l'est de Noukhayb, Diwaniya, Najaf et Joulayba. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 35.

f) Le 7 mai 2000, à 10 h 22, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 16 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 10 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Lassaf, Bassorah, Salmane, Achbija, Chanafiya, Qal'at Saleh, Qorna, Diwaniya, Taqtaqana et Hachimiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 30.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement

quement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aériennes imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression manifestes, le Gouvernement de la République d'Iraq vous prie d'intervenir auprès des Gouvernements des pays concernés pour qu'ils mettent un terme à leur agression et respectent les règles du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Mohammad Saïd **al-Sahaf**